

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 23 mars 2023

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 24
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-trois mars à dix-huit heures

Date de convocation
Le 16 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 16 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. LOUIS DRIEY A MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, M. PASCAL CROZET A M. VINCENT FAURE

ABSENTS : MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline JOURDAIN

Délibération
n°2023-024

Rapporteur : M. Julien MERLE

Attribution du marché
de maîtrise d'œuvre
pour les travaux de
démolition puis de
reconstruction de la
nouvelle STEP de
Camaret
/ APPROBATION

Le rapporteur expose :

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'analyse des offres présenté devant la Commission d'appel d'offres le 16 mars 2023,

Considérant qu'il ressort du schéma directeur d'assainissement la nécessité de construire une nouvelle station d'épuration à Camaret-sur-Aygues, la station actuelle étant obsolète et surdimensionnée,
Considérant que ce projet, prévu à l'horizon 2024-2025, nécessite au préalable de s'attacher les services d'un maître d'œuvre,
Considérant qu'une consultation a été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, afin d'attribuer cette mission,

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20230323-DEL2023_024-DE

Considérant que cette mise en concurrence s'est conclue par la réception de quatre offres,

Considérant que la Commission d'appel d'offres, réunie pour la circonstance le 16 mars 2023, a décidé d'attribuer le marché au groupement GAXIEU / MCA, pour un montant total de 250 687,50 € HT, soit 300 825 € TTC.

Le Conseil communautaire est appelé à entériner la décision de la Commission d'appel d'offres qui a choisi le groupement GAXIEU / MCA comme attributaire de ce marché, et à autoriser le Président à le lui notifier.

**Délibération
n°2023-024
Attribution du marché
de maîtrise d'œuvre
pour les travaux de
démolition puis de
reconstruction de la
nouvelle STEP de
Camaret
/ APPROBATION**

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

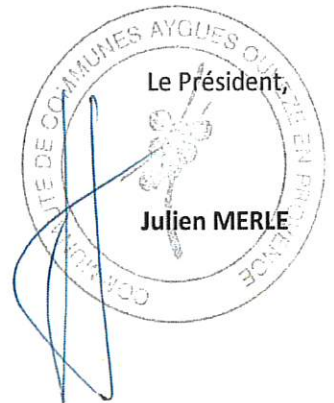

Entérine la décision de la Commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration de Camaret-sur-Aygues au groupement GAXIEU / MCA, pour un montant total de 250 687,50 € HT, soit 300 825 € TTC,

Autorise le Président à le notifier au groupement attributaire, ainsi que les éventuels avenants pouvant en découler,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif annexe assainissement 2023 et 2024, à l'article 2031 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/03/2023
Et notification
Du: 28/03/2023